

(Résumé 14/10/13) **complément à mes [conclusions](#) exposant les escroqueries en bande organisée et 15 ans de procédures pour rien !** (Remisent pour l'audience à Nîmes du 28/06/13 et pour l'enquête exigée par M Jean-Yves Coquillat)

Après 17 ans de mariage, le 6/12/98 Paul Maurice [GIRAUD](#) ex brigadier, [amant](#) (13) de 94 à 2003 de mon [épouse](#) Janine Fernande RAYMOND, anticipe la justice et m'[expulse](#) de ma [maison](#) (p. 84, 85, 105) au 40 rue R. Rolland à St Martin d'Hères. Cela en utilisant : Ses amis de la gendarmerie, deux policiers en activité à l'Île Verte, un commissaire M. CWIKOWSKI [révoqué condamné](#) pour faux en écriture en 1993 et à [nouveau](#) plus tard (28/11/06) pour corruption active, une relation d'affaire Jean-Marc Robert [BUISSON](#)

Mon expulsion illégale du 6/12/98 de mon domicile a été précédée de :

- 4 ans de diverses manipulations, pressions, violences [physiques](#) sur mes locataires de [deux appartements](#).
- de ma privation (2) totale des fonds de la communauté dès avril 1998. Ces fonds devaient me permettre d'acheter 10 appartements dont 50% comptant. Ils étaient mon seul revenu et je les utilisais pour poursuivre [ma reconversion](#) dans la réhabilitation de logements en vue de leur location suite mes difficultés à retrouver un emploi après mon dernier licenciement économique en 94 dans la métallurgie à la direction d'une usine à Valence malgré mon diplôme d'[ingénieur](#).

Contactées début juillet 98, ma première avocate Laurence BESSON-MOLLARD, au lieu de m'aider, fait trainer plus de trois mois et bloque ma demande d'ordonnance pour constat d'adultère contre l'amant de mon épouse ! Puis m'informe (1) à mon domicile où je vis avec mon épouse et mon fils que je verrais les pièces adverses le 10/11/98 à une audience de conciliation trois jours plus tard ! Une véritable trahison et un traquenard où j'y découvre comme seuls témoins adverse M. GIRAUD l'amant de mon épouse et sa relation d'affaires M. BUISSON.

Les avocats suivants Annie Helena BOTTA-AUBERT (15), Denis DREYFUS, Jean CALAS (22)... bloqueront mes communications de pièces accablantes contre ces policiers que je retrouverais en société dans CPS (11). J'ai d'abord pensé que les avocats étaient seuls responsables de ces manipulations puis j'ai constaté que des magistrats protégeaient aussi ces personnes : Pierre-Marie [CUNY](#), Charles [CATTEAU](#), Luc [FONTAINE](#), Didier [DURAND](#), Jean-Claude [LEGER](#), Françoise [LANDOZ](#), Gérard [MEIGNIE](#) ... (Plus de 200 autres ont validés les dérivés), Tous solidaires des magouilles !

En 2003, après les preuves du détournement de mes courriers (p. 8, 9, 10) pour entraver des procédures de justice, je complète ma compréhension sur le train de vie pharaonique de GIRAUD avec mon épouse et autres policiers, leurs relations particulières avec des huissiers complaisants et le milieu judiciaire quand j'apprends qu'ils ont encaissé 600.000 euros en 17 mois en revendant 20.000 fichiers de la police ! Une affaire qui se soldera par mon tabassage en sortie d'audience pour avoir complété comme partie civile le dossier de juges complaisants. Les 17.500 € d'amendes affectées à M. CWIKOWSKI condamné sans les complices (soit 2% du butin encaissé) confirment les protections de ce monde de mafieux depuis 98.

En six mois de 2001, mon épouse (délivrante des permis de construire en mairie) dépensera plus de 112 000 euros (p. 2, 3, 4) mais l'expert Jean-René AMOUROUX et les juges refuseront d'examiner les comptes de la communauté dont ceux ouverts sous le nom de mon fils Julien (p.58) avant le divorce. Pendant que je vis du RMI, ils m'affectent en plus un cumul de pension alimentaire impossible à faire enlever alors que mon fils travaille depuis 2006 et que mon épouse encaisse tous les loyers qui étaient mon seul revenu avant 98 !

Un comble ! L'acquisition de ma [maison](#) (84) est sur mes fonds personnels (p. 19, 50) et les juges l'attribue "sans compensation" (p. 201 pages 10, 11) à mon ex épouse ! En janvier 2012, associé à la partie adverse M<sup>e</sup> DETROYAT, M<sup>e</sup> Jean-Yves [BALESTAS](#) s'impose pour m'assister pour le partage (!) et, récusé à nouveau devant la Juge Nathalie MALARDEL, il insiste pour rester mon avocat à l'audience du 2/04/12 et remet des conclusions sous mon nez (!!!). Il facilite ainsi ma spoliation du bien suivant (p. 326) puis refuse d'enregistrer l'appel (!) et Gérard MEIGNIE couvre cette entrave aux droits de la défense. Avec les dettes fictives affectées pendant 15 ans pour ma spoliation est totale.

En 2004, le notaire [ESCALIER](#) m'apprend qu'en 2001 la maison [voisine](#), inoccupée depuis 20 ans, brûle entièrement à trois jours d'un compromis. Mon épouse (Divorce confirmé 11/2003) a, à mon insu, exercé (11) notre droit de préemption sur le bien en utilisant le notaire Yves DESCHAMPS, [désigné](#) en 2003 pour le partage de la communauté. En avril 2010, j'ai les preuves que ces tractations aboutissent à un [faux acte authentique du 14 oct.2008 par les notaires JACQUOT Dominique, REBERT Myrtille signé du Maire René PROBY](#) et cela avant les jugements de partage de la communauté ! Le bien est ensuite affecté à mon ex épouse avec une autorisation à y construire 4.000 m<sup>2</sup> de surface habitable sur les 1800 m<sup>2</sup> de la propriété ! En 2013, le juge André SCHMITT doit instruire sur ce faux.

Des avocats seront **déboutés** ainsi que trois magistrats (p. 323, 324) de leurs [poursuites](#) pour dénonciations calomnieuses avec l'aide de mes dix témoins (p. 302) et des preuves, mais il m'est impossible de les faire condamner.

René FORNEY 0613 84 59 96 [www.victime-ripou.com](http://www.victime-ripou.com) [www.trafic-justice.com](http://www.trafic-justice.com)